

Un nouveau « Jardin du souvenir » au Cimetière Nord



Cimetières : des lieux de vie et de projets

DEUX LIEUX DE RECUEILLEMENT...

La Commune d'Aureilhan dispose de deux cimetières. Le plus ancien, Saint-Gérin, se situe en cœur de ville, à proximité immédiate de l'Église. En raison d'un espace contraint, ce site qui regroupe environ 500 concessions n'offre plus d'emplacements disponibles.

Le second, plus récent, est le cimetière du Montagna, localisé au nord à proximité de l'avenue Jean Jaurès et de son trafic de 10 000 véhicules par jour. Créé dans les années 1940 puis étendu dans les années 1970, il a fait l'objet l'an dernier d'un important processus de reprise de concessions. Il compte actuellement 1 470 concessions classiques en pleine terre. Les durées d'attribution y sont fixées à 30 ans pour les pleines terres et caveaux, et à 15 ou 30 ans pour les alvéoles de columbarium ou les cavurnes.

... SANS OUBLIER LA GESTION ADMINISTRATIVE

Du côté du Service État Civil, le nombre d'actes de décès s'établit à une centaine chaque année depuis 2014. Ce chiffre englobe à la fois les décès survenus sur le territoire communal et les transcriptions pour les habitants d'Aureilhan décédés dans une autre commune, le tout générant une moyenne de 70 inhumations par an.

À cette activité s'ajoute la gestion quotidienne des affaires funéraires, notamment la délivrance des autorisations de fermeture de cercueil, de crémation et d'inhumation.

Le Service assure également un suivi constant avec les entreprises de pompes funèbres concernant les autorisations de travaux ou le statut des emplacements, tout en veillant à la réception et à l'accompagnement des usagers désireux d'acquiescer une concession.

Le saviez-vous ?

Des panneaux de signalétique indiquant le déplacement du « Jardin du souvenir » au nord du cimetière ont été mis en place pour son ouverture, le lundi 5 octobre.



CIMETIÈRE NORD LE MONTAGNA : CRÉATION D'UN PUIT DE DISPERSION

Dans une démarche d'amélioration continue des équipements communaux et dans la volonté d'accompagner les habitants dans les moments difficiles, le Conseil Municipal a voté en juin 2024, à l'unanimité, l'aménagement d'un nouveau puits de dispersion des cendres au sein du Cimetière Nord le Montagna.

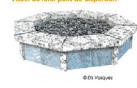
Un nouvel espace de recueillement
À partir de la fin du mois d'août 2024, un puits de dispersion en grès sera installé à l'ouest de l'ancienne zone. Ce nouvel équipement a été conçu pour offrir un lieu de recueillement apaisé, tout en facilitant les opérations d'entretien quotidiennes pour les Services Municipaux.

Pour garantir l'esthétique et la sérénité des lieux, le dispositif sera soigneusement intégré à l'environnement :
- Design paysager : le puits sera agrémenté d'une grille recouverte de galets gris, en harmonie avec le site.
- Confort et hommage : deux bancs seront mis à disposition des proches pour faciliter le recueillement. Deux tables dédiées permettront également d'y inscrire le nom des personnes disparues, offrant ainsi un véritable lieu de mémoire. Pour ce faire, la dispersion des cendres sera soumise à une autorisation préalable de la Mairie.

Pour faire une demande de dispersion (ou d'inhumation), contactez les services de gestion des Cimetières communaux : 02 38 51 11 30 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30) ou 02 38 51 11 31 (le samedi de 8h30 à 17h30).

Modernisation du service
Dès sa mise en service prévue à la rentrée, ce nouveau puits de dispersion remplacera l'ancien Jardin du Souvenir pour toutes les futures demandes de dispersion de cendres au sein du cimetière.

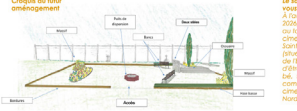
Vue du futur puits de dispersion



Plan de situation après travaux



Création du futur aménagement



Le service
État Civil
A Aureilhan
ville, se situe
au nord du
cimetière
Saint-Gérin
près de la
chapelle
du cimetière
Nord.
Tout
comme le
cimetière
Nord.

- Démarrage estimatif des travaux en 2026 : fin août, début septembre
- Durée estimée : 2 semaines
- Coût total des travaux portés par la Ville : 24 500 € TTC

Un panneau descriptif du nouvel aménagement a été disposé cet été sur la façade extérieure de la Mairie (panneau n°19).

Les aménagements récents au Cimetière Nord

2023

Enherbement des allées

Le saviez-vous ? Le cimetière Saint-Gérin vient également de bénéficier de l'enherbement de ses allées (panneau extérieur Mairie n°20).

2024

Ajout de 12 nouvelles cavurnes

2025

Reprise d'une quarantaine de concessions et création d'un ossuaire

2026

Création d'un puits de dispersion et aménagement du nouveau « Jardin du souvenir », accessible pour le recueillement depuis le lundi 5 octobre.

Et après ?

- En 2027 : deuxième tranche de reprise de concessions abandonnées.
- Extension du cimetière (objectif : ajout d'environ 200 concessions, sur 2 000 m²).

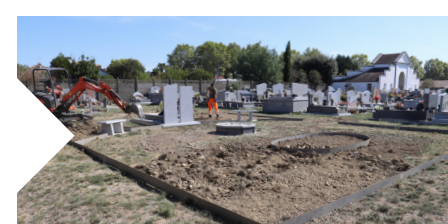
Le nouveau « Jardin du souvenir »

Depuis le 5 octobre, en raison du déplacement du « Jardin du souvenir », la dispersion des cendres est interdite au sein de l'ancienne zone (secteur ouest). Un nouveau jardin du souvenir, équipé d'un puits de dispersion, est désormais aménagé au nord du cimetière.

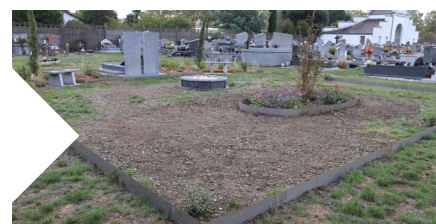
AVANT



PENDANT



APRÈS



Les plantations, l'engazonnement et le paillage du lieu ont été réalisés par les Services Techniques de la Ville.



Au nord : le nouveau *Jardin du Souvenir*, composé d'un puits de dispersion, destiné à recevoir les cendres des défunts.

Plan de financement

Coût des travaux portés par la Ville dans le cadre de la création du puits de dispersion : 24 500 € TTC.

Contact presse :

marie.tocaben@ville-aureilhan.fr

Ville d' **AUREILHAN**
Hautes-Pyrénées



Conformément à la réglementation en vigueur, l'ancien *Jardin du Souvenir* demeurera réservé au recueillement des familles pendant une période transitoire de 5 ans.